

MAIRIE de BEUZEC-CAP-SIZUN

6, place de la Mairie – 29790 BEUZEC-CAP-SIZUN

Tél.02.98.70.40.79 Courriel : mairie@beuzec-cap-sizun.fr

ARRETE MUNICIPAL N°3/2026

PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2026 AUTORISANT LE TIR D'UN SPECTACLE
PYROTECHNIQUE

LE MAIRE DE BEUZEC-CAP-SIZUN,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement ;

Vu l'arrêté municipal du 9 juillet 2026 autorisant le tir d'un spectacle pyrotechnique prévu le dimanche 9 août 2026 dans le cadre de la Fête des Bruyères ;

Considérant les conditions météorologiques et le niveau élevé de sécheresse constatés sur le territoire ;

Considérant le risque important de départ et de propagation d'incendie que présente le tir d'un spectacle pyrotechnique dans le contexte actuel ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ;

Considérant qu'il y a lieu, dans un objectif de prévention des risques et de protection des personnes, des biens et des espaces naturels, d'abroger l'arrêté municipal du 9 juillet 2026 autorisant ce spectacle pyrotechnique ;

ARRÊTE :

Article 1

L'arrêté municipal du 9 juillet 2026 autorisant le tir d'un spectacle pyrotechnique prévu le dimanche 9 août 2026 est abrogé.

Article 2

En conséquence, le spectacle pyrotechnique prévu le dimanche 9 août 2026 est annulé et ne pourra être réalisé.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à l'organisateur du spectacle ainsi qu'au prestataire chargé du tir pyrotechnique.

Article 4

Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5

Le Secrétaire général de mairie, le Commandant de la brigade de gendarmerie compétente et toute autorité habilitée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BEUZEC CAP SIZUN, le 30 Juillet 2026

Le Maire,

Gilles SERGENT

